

Conseil scientifique**Formation restreinte****Lundi 11 mars 2019, 10h – 12h**

Présents : Florence Bernault, Olivier Borraz, Dominique Cardon, Philippe Coulangeon, Alain Dieckhoff, Sophie Dubuisson-Quellier, Bénédicte Durand, Florence Faucher, Martial Foucault, Mathieu Fulla, Roberto Galbiati, Florence Haegel, Emeric Henry, Mirna Safi, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Marc Lazar, Thierry Mayer, Frédéric Mion, Frédéric Ramel, Julie Saada, Nicolas Sauger, Francesco Saraceno, Dina Waked.

Absents ou excusés : Jenny Andersson, Johannes Boehm, Marta Dominguez, Sabine Dullin, Pierre François, Astrid Von Busekist Charlotte Halpern, Gilles Favarel-Garrigues, Étienne Nouguez, Xavier Ragot, Paul-André Rosental.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction Scientifique

Michel Gardette, directeur délégué

Nathalie Jacquet, Directrice de la Stratégie et du Développement

Carole Jourdan, responsable du pôle académique à la Direction des Ressources Humaines

1/ Validation du compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 28 janvier 2019

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le compte-rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 28 janvier 2019.

2/ Présentation du dispositif des chaires à Sciences Po

En réponse à la demande de plusieurs membres du Conseil scientifique, le dispositif des chaires à Sciences Po est présenté aujourd'hui, en présence de Nathalie Jacquet, directrice de la stratégie et du développement de Sciences Po.

Frédéric Mion rappelle que cette notion de chaire, à Sciences Po comme ailleurs, recouvre des éléments fort différents les uns des autres. Cette dénomination est le plus souvent un dispositif combinant la mise en valeur d'une personnalité remarquable du monde

académique d'un objet d'étude de nature un peu nouvelle, et du soutien apporté par des partenaires extérieurs. Pour Sciences Po, l'intérêt est de rendre visibles la stratégie et le positionnement académique et scientifique de l'établissement, de développer les capacités d'enseignement et de recherche de Sciences Po et d'attirer des fonds publics ou privés, répondant à la nécessité toujours plus impérieuse de développer des ressources propres.

Le terme de chaire désigne des dispositifs très disparates, en particulier en France où les chaires ont des objets assez ténus, associés à un partenaire, qui ne sont identifiées qu'à un universitaire, indépendamment d'un objet de recherche très clairement défini. D'autres ont des objets de recherche extrêmement souples. Dans le monde anglo-américain, les chaires sont généralement des postes d'enseignants-chercheurs, qui font l'objet d'un financement, dans le meilleur des cas d'une dotation, dont le produit finance ce poste de manière plus ou moins pérenne.

À Sciences Po, il y a eu plusieurs générations de chaires. Des chaires sont apparues au début des années 2000, exclusivement orientées vers la recherche, au sens où elles n'ont pas diffusé en matière d'enseignement, notamment la chaire « Sécurisation des parcours professionnels » qui a été développée depuis 2003 par Yann Algan et Pierre Cahuc. Elles sont d'ailleurs souvent associées à un environnement institutionnel plus large que celui de Sciences Po, qui est porteur d'une chaire au nom d'un consortium regroupant d'autres partenaires. À partir de 2005, des chaires sont apparues qu'on pourrait qualifier de « *think tank* », très liées à une personnalité dotée d'un certain relief médiatico-académique. Ces chaires ne comportaient pas à titre principal d'obligation de recherche ou d'enseignement, elles avaient plutôt vocation à produire de l'expertise. L'exemple le plus caractéristique est celui de la chaire « Moyen-Orient et Méditerranée » de Gilles Kepel, ou sous une autre forme, la chaire « Mutation de l'action publique et droit public » portée par Jean-Bernard Auby, ou encore la chaire « Santé » de Didier Tabuteau.

S'ajoutent à cela des chaires de professeurs invités, comme les chaires Alfred Grosser ou Vincent Wright, qui sont simplement des financements affectés, permettant d'accueillir dans notre communauté académique, pour quelques mois par an, des enseignants venus de régions particulièrement associées à la mémoire de Grosser ou de Wright.

À partir de 2013-2014, un bilan a été tiré de ces expériences: les chaires déployées à Sciences Po étaient affectées d'une sorte de défaut structurel, dotées d'un titulaire, mais avec très peu de points d'ancrage institutionnel et très peu de modalités d'insertion dans le tissu académique et scientifique de Sciences Po. Dès lors que ces chaires ne comportaient pas un régime d'obligation de droits et de devoirs suffisamment clairs, leur contribution à l'institution était, dans le meilleur des cas, difficile à mesurer.

D'où l'effort mené à partir de 2015 pour redéfinir le modèle des chaires à Sciences Po, avec l'appui décisif de la Direction de la Stratégie et du Développement, et une implication forte de la Direction des Études et de la Scolarité et de la Direction Scientifique, avec la volonté d'ancrer davantage les chaires à venir dans la propre substance académique et institutionnelle de Sciences Po et d'imaginer des modèles qui soient structurellement plus viables.

Les caractéristiques principales de ces nouvelles chaires sont donc d'identifier d'abord une thématique importante, du point de vue du débat public, puis de matérialiser dans l'acte de naissance de la chaire le ou les points d'ancrage institutionnels, programme d'enseignement ou centre de recherche, de fixer des objectifs économiques qui assurent

à cette chaire une soutenabilité pluriannuelle (trois ans minimum), avec l'idée que la chaire doit bien sûr financer des activités nouvelles pour l'institution, mais qu'elle doit également couvrir des activités existantes, en lien avec la thématique qu'elle s'est fixée, pour un budget souhaité de l'ordre de 300 000 € à 400 000 € annuels.

Ces chaires ont d'abord fait l'objet d'un vaste appel à projets dans l'institution, adressé aussi bien aux centres de recherche qu'aux écoles et à l'ensemble des programmes d'enseignement, y compris ceux d'enseignement continu. Les projets ont été passés au tamis des différents services instructeurs, de la Direction de la Stratégie et du Développement, de la Direction des Études et de la Scolarité, du Secrétariat Général, de la Direction Scientifique. Ils ont ensuite été validés par un comité des chaires, qui réunit le directeur scientifique, la directrice des études de la scolarité, la directrice de la stratégie et du développement, le secrétaire général.

C'est sous ce nouveau régime qu'ont vu le jour les chaires qui vont être présentées maintenant. Concernant le modèle économique, le budget fixé n'est pas couvert par un unique partenaire, mais par une pluralité de partenaires, condition nécessaire pour assurer l'indépendance des chaires, car ainsi aucun des partenaires n'a totalement la main sur l'image de la chaire, ni ne peut se prévaloir d'une exclusivité de relation avec cette chaire. Chaque chaire comporte un comité scientifique, structuré autour du référent académique de la chaire, membre de la faculté permanente dans la plupart des cas. Le comité scientifique se tient sans la présence des partenaires. Un comité des partenaires se réunit annuellement pour faire le bilan des activités de la chaire.

Du point de vue du partenaire, la valorisation du soutien se limite à un certain nombre de points énumérés dans la convention de partenariat : son soutien figure sur toutes les communications et travaux de la chaire, les partenaires sont associés à une conférence annuelle qui permet de faire le bilan des travaux accomplis et de tracer quelques perspectives sur les travaux à venir ; en outre, lorsque la chaire produit des travaux de recherche, les partenaires y ont un accès privilégié – lequel n'est en aucune manière un droit de rectification ou de veto sur les recherches ainsi menées.

Les chaires créées sous ce nouveau régime sont les suivantes :

- Depuis février 2017, la chaire « Numérique, gouvernance et innovations institutionnelles » de l'École d'affaires publiques, dont les principaux référents sont Yann Algan et Henri Bergeron, lequel vient de se retirer. Les travaux de cette chaire sont en phase de finalisation et d'évaluation en vue d'une éventuelle prolongation, et d'interrogation quant à la poursuite de ces travaux et leur évaluation ;
- La chaire « Villes et numérique », ancrée à l'École urbaine et au Centre d'études européennes et de politiques comparées, est portée par Patrick Le Galès. Elle a permis le recrutement d'un post-doctorant. Les partenaires sont CISCO, La Poste, RTE et la Caisse des Dépôts ;
Depuis avril 2018, la chaire « Entrepreneuriat des femmes », portée par Anne Boring, ancrée au Centre pour l'Entrepreneuriat, mais qui mobilise aussi des forces du côté du CCE et du LIEPP ;
- Enfin, une quatrième chaire, d'une nature très différente des précédentes, la chaire d'écrivain en résidence, rattachée au Centre d'Écriture et de Rhétorique, qui est un des centres de ressources mis en place par la Direction de la Scolarité, et piloté par Delphine Grouès. Il s'agit de proposer à des écrivains de fiction de venir passer un

semestre complet à Sciences Po, avec des obligations d'enseignement à la clé, à la fois sous forme de séminaire, mais aussi de *Master class* et de conférences. Le budget à mobiliser est de l'ordre de 200 000 €.

Des projets sont encore en cours d'étude, avec des niveaux d'avancement variés :

- La chaire « Good in Tech », qui serait partagée entre Sciences Po et l'École des Mines de Paris, portée par Marie-Laure Djelic pour l'École du Management et de l'Innovation.

Nathalie Jacquet précise qu'il s'agit d'une chaire en partenariat avec l'Institut Mines-Télécom, portée par Marie-Laure Djelic ainsi que par la chercheuse Christine Balagué pour Mines-Télécom. La chaire serait abritée par l'Institut Louis Bachelier, qui abrite déjà la chaire « Sécurisation des parcours professionnels ». À ce titre, l'Institut s'occupe de la gestion et du montage de la chaire, et y ajoute des fonds en fonction de ce que les institutions ont levé. Trois partenaires ont déjà manifesté leur intérêt. C'est un sujet attractif qui répond aujourd'hui aux préoccupations de nombreuses entreprises.

- La chaire « Green Growth », relative à la question des modèles de transition économique, en lien avec la transition énergétique. La chaire est portée par l'École d'affaires publiques et l'École d'affaires internationales. Pour l'instant, un partenaire potentiel a été identifié, mais le tour de table est encore en cours d'élaboration.
- La chaire « Nouvelles prospérités », portée par Marie-Laure Djelic et très en lien avec la philosophie même de l'École du Management et de l'Innovation ;
- « Sondages et démocratie », projet porté par Martial Foucault.

Nathalie Jacquet précise qu'il s'agit d'un projet pour lequel Sciences Po a été sollicité par IPSOS, qui souhaite approfondir les questions de l'impact des sondages sur la vie démocratique.

Frédéric Mion conclut son exposé en mentionnant quatre derniers thèmes qui font aujourd'hui l'objet de réflexions :

- Une chaire « Ville, logement et immobilier » proposée par l'École Urbaine et Patrick Le Galès, avec un partenaire identifié, la Société Nationale Immobilière (SNI), rattachée à la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Une chaire, encore en balbutiement, sur le fait religieux, probablement centrée sur l'islam, qui serait placée dans la continuité de l'œuvre de Louis Massignon ;
- Une chaire « Alimentation et politique », version plus élaborée d'un projet déjà évoqué dans cette instance, et qui s'interroge sur les questions d'accès aux ressources permettant de nourrir l'humanité et sur tout ce qui a trait à la dimension culturelle et politique de l'alimentation ;
- Enfin, une chaire sur la santé, qui ne serait pas une création *ex nihilo*, puisqu'il y a déjà à Sciences Po une chaire sur la santé, pilotée par Didier Tabuteau. Celui-ci ayant accédé à d'autres responsabilités, il s'agit de prendre le relais, ce qui pourrait être fait dans le cadre d'un projet soutenu par Daniel Benamouzig, en incorporant une dimension de recherche plus significative que jusqu'alors.

Nathalie Jacquet ajoute que sur un certain nombre de sujets, les tours de table ne sont pas totalement finalisés. D'autres sujets sont encore tout à fait embryonnaires : dans le cas où un partenaire vient trouver Sciences Po pour demander la création d'une chaire, comme c'est le cas pour la chaire Louis Massignon, la première étape est d'identifier les

chercheurs de la maison qui travaillent sur ces sujets, les enseignements qui existent, ceux qui sont en cours de réflexion. Dans ces cas-là, un travail est alors réalisé avec la Direction Scientifique et la DES pour définir le périmètre adéquat pour traiter ces sujets.

Marc Lazar ouvre la discussion.

Dominique Cardon remarque qu'il y a trois chaires sur le numérique et que le médialab se trouve au point de coordination des trois chaires, ce qui devient trop lourd pour la petite équipe du médialab ; mais il suggère d'envisager des recoupements thématiques : une chaire commune sur le numérique, renforcée par des partenariats stabilisés, serait plus intéressante.

Sophie Dubuisson-Quellier demande quel est le lien entre les recherches qui sont déjà menées à Sciences Po et une chaire en cours de création.

Olivier Borraz rappelle les remarques qu'il a déjà eues l'occasion d'exprimer. En premier lieu, il s'interroge sur le rôle que le Conseil scientifique pourrait jouer dans le processus de création des chaires. Il note qu'un comité évalue les projets, mais avance que le Conseil pourrait rendre un avis sur deux aspects : la pertinence et l'intérêt de la chaire d'une part, puisque c'est l'image de l'institution qui est engagée, et d'autre part la question des financeurs. Sur ce dernier point, Olivier Borraz exprime des doutes quant à la pertinence pour Sciences Po d'accepter le financement d'une chaire sur l'entrepreneuriat des femmes par la banque Goldman Sachs, dont il rappelle le rôle dans plusieurs épisodes de crise financière. Il lui semble donc souhaitable que le Conseil scientifique puisse rendre un avis sur l'association de tel ou tel financeur à l'institution.

Par ailleurs, concernant le droit de regard des partenaires financiers sur la production scientifique, il évoque le cas de partenaires financiers de chaires déjà existantes qui auraient eu la possibilité d'assurer des enseignements. Olivier Borraz s'interroge donc sur la neutralité de l'enseignement délivré par l'institution dans ces cas précis.

Frédéric Mion répond à l'observation de Dominique Cardon sur les chaires relatives au numérique. Il indique être particulièrement favorable à toute proposition qui permettrait de mieux garantir la cohérence des différents projets de chaires relatives au numérique.

À propos des liens entre les chaires et les travaux de recherche à Sciences Po, Frédéric Mion précise qu'il est nécessaire de prendre en compte le fait que la dimension de recherche est très inégale d'un projet de chaire à l'autre. Le lien entre recherches menées par une chaire et recherches menées à Sciences Po est lié à la manière dont le projet de chaire a pu voir le jour. Lorsque la chaire, dans sa conception même, a été suggérée par un membre de la faculté permanente, c'est par définition pour prolonger, étendre et diffuser des recherches que mène déjà ce membre avec ses collègues. Parfois, Sciences Po est saisi d'un projet dont il se trouve qu'il rencontre des thématiques ou des préoccupations déjà présentes dans l'institution. La chaire sur les faits religieux en est un très bon exemple : Sciences Po dispense un certain nombre d'enseignements et réalise des travaux sur cette question.

Concernant le rôle du Conseil Scientifique sur la genèse des chaires, Frédéric Mion rappelle que ni le Conseil de l'Institut ni le Conseil scientifique ne se prononcent sur la création des chaires. Le montage d'une chaire étant une opération complexe, il nécessite un dispositif d'accompagnement souple et réactif, nécessité à laquelle répond le comité dont sont partie prenante le Directeur scientifique et la Directrice des études et de la scolarité. Frédéric Mion est très favorable à la tenue de débats sur les chaires au sein du

Conseil scientifique, mais il ne paraît pas souhaitable de pousser le formalisme jusqu'à en recueillir formellement l'avis sur chaque projet de chaire.

Sur la nature des partenaires, des règles déontologiques existent, mises en œuvre par le comité des dons, composé notamment de personnalités extérieures et du Président du Conseil scientifique. Ce comité peut être amené à se prononcer sur la pertinence de faire appel à tel ou tel partenaire.

Nathalie Jacquet répond à la question d'Olivier Borraz sur les enseignements et les partenaires des chaires. Les responsables pédagogiques, les directeurs exécutifs et les doyens des écoles choisissent les intervenants sans qu'il soit envisageable que le partenaire d'une chaire puisse être imposé à une entité pédagogique.

Bénédicte Durand complète la réponse de Nathalie Jacquet, en indiquant que l'ensemble du modèle de Sciences Po consiste à faire venir des professionnels dans tous les champs traités. C'est l'ensemble de l'institution qui est concernée par la question de la déontologie, et celle-ci doit se poser quant à l'engagement dans Sciences Po de personnes qui ont des intérêts. Il faut être attentif, veiller à ce que les enseignements soient suffisamment mixtes et multiples pour porter une multiplicité de points de vue, y compris dans une chaire. Par ailleurs, l'enseignement, même s'il a sa vie propre au sein de Sciences Po, doit toujours être en lien avec la connaissance produite par la recherche à Sciences Po, et il est nécessaire d'améliorer la gouvernance de ces chaires de manière à ce qu'elles soient porteuses de la politique de formation et de recherche de Sciences Po. L'institution doit pouvoir également être en capacité d'explorer des objets nouveaux, de faire preuve d'audace, de prendre des risques au travers de ces dispositifs de financements spécifiques que ce sont les chaires, auxquelles il peut d'ailleurs être décidé de mettre un terme.

Guillaume Plantin est favorable aux regroupements des chaires, dès lors que cela est possible. Il rappelle en outre que son projet pour la direction scientifique porte l'ambition d'accroître le financement de la recherche en mobilisant une partie du financement d'une chaire, dès lors que cela semble pertinent au regard des thèmes de recherche de la faculté permanente. Dans le cas de la chaire *Green Growth and Sustainable Development*, le titulaire potentiel de la chaire a été mis en contact avec Richard Balme, qui coordonne AIRE, l'initiative interdisciplinaire en matière d'environnement. D'une manière générale, les axes interdisciplinaires qui vont être animés par la Direction Scientifique sont susceptibles de se prêter à des financements par des chaires. Mettre en relation la faculté permanente et ses recherches avec ces projets de chaires est prioritaire.

Sur le rôle du Conseil Scientifique, Guillaume Plantin indique qu'il serait souhaitable que la communauté scientifique puisse s'exprimer sur les projets de chaire, tout en conservant la réactivité du dispositif actuel. Dans cette perspective, il propose que le comité des chaires présente, à intervalle régulier, un bilan d'activité (projets en cours et projets à venir) au Conseil scientifique.

Marc Lazar exprime son accord avec la proposition faite par Guillaume Plantin ; s'il comprend les contraintes de réactivité, il estime cependant qu'à partir du moment où des chaires sont créées avec une dimension scientifique forte, alors l'avis du Conseil Scientifique paraît nécessaire, pour ne pas dire indispensable.

Frédéric Mion répond que le Directeur scientifique est présent au sein du comité des chaires et porte les intérêts de l'institution sur le plan de la recherche. Faire un état des

lieux des projets en cours, lors de réunions du Conseil Scientifique, sera l'occasion de recueillir les sentiments, voire même l'avis, de l'instance, sur les initiatives qui se dessinent.

3/ Présentation par chaque discipline des critères pour la sélection des ATER

Carole Jourdan indique que les critères de recrutement des ATER définis par les départements sont identiques aux critères de l'année dernière. Les candidatures sont ouvertes du 12 mars au 8 avril 2019 ; les candidatures retenues seront présentées au Conseil scientifique du 20 mai, en vue d'une notification fin mai aux personnes concernées.

Pour rappel, les contrats proposés sont des postes à mi-temps, d'une durée d'un an.

Florence Haegel demande que soit confirmé le point sur le recrutement de doctorants hors-Sciences Po ou de Sciences Po.

Carole Jourdan répond que la pratique est variable, d'une discipline à l'autre, en fonction du nombre de postes disponibles. On constate qu'un équilibre est recherché entre recrutements internes et externes.

4/ Avis sur les propositions des départements en vue de l'attribution de la prime d'incitation à l'enseignement

Marc Lazar annonce les noms des candidats à l'attribution et au renouvellement de la prime d'incitation à l'enseignement :

- Nouvelles candidatures : Laurent Lesnard, Hugo Meijer (demi-prime), Daniel Sabbagh.
- Renouvellements : Louis Assier Andrieu, Frédéric Audren, Daniel Benamouzig, Gil Delannoi, Nadège Ragaru.

Guillaume Plantin précise que toutes les demandes, nouvelles attributions et renouvellements, sont acceptées. Par ailleurs, il annonce que la prime d'enseignement va être revalorisée de 11,5% à partir du 1^{er} septembre 2019.

5/ Avis sur la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un.e Assistant Professor (poste privé en tenure track) en science politique, profil Islam en Europe

Alain Dieckhoff indique que pour ce poste ouvert à l'automne dernier, 29 candidatures ont été reçues, dont 7 femmes. 12 candidats avaient des doctorats étrangers et 17 des doctorats français. Le jury s'est réuni en décembre. Ses membres externes sont John Bowen, de l'université de Saint-Louis, Franck Fregosi de l'IEP d'Aix-en-Provence, Vincent Geisser de l'IREMAM, Anne-Sophie Lamine, professeur de sociologie à Strasbourg, Haoues Séniguer, maître de conférences en science politique à l'IEP de Lyon et Corinne Torrekens, chargée de recherche à l'ULB à Bruxelles.

À l'issue de la réunion de décembre, le jury, composé de 12 membres, a décidé de retenir 4 candidats pour l'audition du 15 février, deux femmes et deux hommes. À l'issue des

auditions publiques et des entretiens avec les candidats, le comité de sélection a décidé, à l'unanimité, de ne classer qu'une seule candidate, Juliette Galonnier.

Juliette Galonnier a obtenu en 2017 un double doctorat de l'IEP de Paris et de la *Northwestern University*, dans le cadre du double diplôme en sociologie, pour une thèse intitulée « *Choosing Faith and Facing Race: Converting to Islam in France and the United States* », saluée à l'unanimité par les membres du jury pour sa qualité. Le comité de sélection a été informé de l'avis rendu par le Conseil scientifique le 12 juin 2018, indiquant qu'il n'est pas souhaitable de recruter à Sciences Po un docteur de l'IEP mais a considéré que ce double doctorat constitue un cas spécifique par rapport à la règle en cours.

En effet, sur les cinq années de sa thèse, Juliette Galonnier a passé trois années aux États-Unis, où elle a entre autres suivi le programme de doctorat de la *Northwestern University*, sa formation est donc en bonne partie américaine et elle a un doctorat américain. En outre, ainsi que le précise l'avis du Conseil scientifique du 12 juin 2018, il demeure de la prérogative du comité de sélection d'apprécier le caractère exceptionnel des dossiers examinés. En l'occurrence, le dossier de Juliette Galonnier correspond en tous points à un dossier d'une qualité exceptionnelle. Sa thèse a reçu en 2018 le prix de la meilleure thèse de l'*American Sociological Association*, prix éminemment prestigieux décerné pour la première fois à une doctorante européenne.

Alain Dieckhoff explicite plus précisément l'ensemble des atouts du dossier de Juliette Galonnier. Il conclut en indiquant que le comité de sélection s'est prononcé à l'unanimité en faveur du recrutement de Juliette Galonnier comme *Assistant Professor* à Sciences Po.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil scientifique. Plusieurs membres réaffirment leur attachement fort à la règle précédemment édictée par le Conseil scientifique qui permet d'éviter l'endo-recrutement. Alain Dieckhoff et Julie Saada, en tant que membre du comité de sélection, apportent aux membres toutes les précisions demandées quant au dossier de la candidate.

Guillaume Plantin rappelle les termes de l'avis du conseil scientifique du 12 juin 2018, ainsi que les très grandes qualités du dossier soulignées par Alain Dieckhoff. Il conclut en indiquant qu'il s'agit d'une exception importante à la règle posée, mais également d'un dossier particulier, si l'on retient les critères du double diplôme et du temps passé aux États-Unis pendant la thèse.

Marc Lazar rappelle en outre que la décision de ne classer qu'une seule personne appartient au comité de sélection et que cette situation s'est déjà produite à nombreuses reprises.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des présents la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un.e *Assistant Professor* (poste privé en tenure track) en science politique, profil Islam en Europe.

6/ Questions diverses

Marc Lazar donne la parole à Frédéric Mion, qui souhaite évoquer la situation du LIEPP.

Frédéric Mion revient sur la décision du jury international qui a décidé de ne pas reconduire le LIEPP en tant que Labex, au motif d'une mobilisation insuffisante de contributions scientifiques extérieures à Sciences Po. Le caractère interdisciplinaire des travaux conduit par le LIEPP a également été interrogé. Cependant, il est convenu en lien

avec l'Université de Paris, de poursuivre les activités du LIEPP, en faisant évoluer le périmètre des travaux et la nature des axes, afin d'inclure davantage des équipes issues de l'Université de Paris.

Marc Lazar souhaite alerter la communauté scientifique sur la situation des universitaires hongrois. En mai 2018, le gouvernement hongrois a créé un nouveau « ministère de l'innovation et de la technologie » ; l'Académie des Sciences, qui regroupe près de 5 000 chercheurs de toutes disciplines, est extrêmement inquiète quant procédures des appels de recherche, qui exigent d'avoir un avis favorable de la part de ce nouveau ministère. Le gouvernement exerce en outre des pressions très fortes sur le type et le contenu des enseignements dispensés dans toutes les universités hongroises. Les étudiants et chercheurs hongrois se mobilisent et manifestent, et lancent un appel à la solidarité de la part des universités à travers le monde. Marc Lazar suggère que le Conseil scientifique adopte la motion suivante : « Le Conseil scientifique de Sciences Po soutient l'Académie des sciences de Hongrie dans sa volonté de défendre sa totale indépendance scientifique ».

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la motion proposée par Marc Lazar.

Guillaume Plantin annonce que le prochain numéro de Cogito portera sur le thème « Numérique et démocratie » (titre non définitif) et sera mis en ligne en avril. Il sera accompagné d'une grande conférence en Chapsal le 16 avril, de 17h à 19h. Pour le prochain numéro, en décembre, les discussions sont encouragées et les suggestions de thématique sont les bienvenues.

7/ Avis sur les demandes de promotion des enseignants-chercheurs, campagne 2019

Carole Jourdan rappelle que cinq demandes pour l'accès à la première classe, six demandes pour l'accès au premier échelon de la classe exceptionnelle et trois demandes pour l'accès au deuxième échelon de la classe exceptionnelle ont été déposées sur la plateforme Galaxie.

Soit un total de 14 dossiers, contre 8 dossiers en 2018. La liste des candidats a été mise à disposition du Conseil Scientifique sur le Drive. On peut noter que cette année autant de femmes que d'hommes ont déposé des dossiers. L'examen du CNU permettra l'octroi des promotions au niveau national, puis les quotas pour les promotions au niveau local seront communiqués aux établissements fin mars. Les dossiers restants seront donc examinés par le Conseil Scientifique, soit début juillet, soit en septembre, en fonction du nombre de dossiers.

8/ Avis sur les candidatures étrangères en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités (poste public) en sociologie des sciences et des techniques et environnement

Dominique Cardon annonce qu'aucune des candidatures reçues n'étaient d'un rang égal au rang de Professeur des universités. La spécificité très ciblée de la définition du poste,

à la fois STS et méthodes digitales, rend complexe le recrutement d'un poste d'un senior sur ces questions.

9/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Quoc-Anh Do

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Quoc-Anh Do.

10/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Delphine Corteel

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Delphine Corteel.